


DÉLIBÉRATION 2021_65 PORTANT DEFINITION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU de LISTRAC-MEDOC
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 23
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 8
- Absent(s) : 0

Date de convocation

26/07/2021

DEL 2021_65

L'an deux mille vingt et un, le 30 juillet 2021 à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, DARVES Aline, LE GRAND Sandra, LLOORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, WILLIOT Michaël.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : MOREL Pascal

URBANISME
DÉLIBÉRATION 2021_65 PORTANT DEFINITION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU de LISTRAC-MEDOC
Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 21 septembre 2005, révisé le 7 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°28/2018 du maire de la commune en date du 24 octobre 2018 portant prescription de la modification simplifiée ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU porte sur :

- L'insertion d'une cartographie des fossés répertoriés,
- La rectification de manière mineure du règlement écrit après identification d'erreurs matérielles,
- Le changement de destination de deux bâtiments

CONSIDERANT qu'un projet de plan modifié a été réalisé et soumis à l'avis des personnes publiques associées ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais de le mettre à disposition du public pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que le dossier de la modification simplifiée du PLU de LISTRAC-MEDOC sera mis à disposition du public à compter du 20 août 2021 jusqu'au 20 septembre 2021, soit pendant 30 jours.
- Que le dossier de la modification simplifiée du PLU sera mis à disposition selon les modalités suivantes :
 - Le dossier pourra être consulté en mairie de LISTRAC-MEDOC, située 23 rue Grand Rue, à Listrac-Médoc (33480), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - Le public pourra présenter ses observations sur le projet de modification simplifiée sur un registre mis à disposition en mairie, par courrier à l'adresse de la mairie, ou par courriel à l'adresse suivante : urba2@listrac-medoc.fr ;
- Que le dossier de la modification simplifiée du PLU comprend :
 - Une note de présentation tenant lieu d'additif au rapport de présentation exposant les motifs du projet de la modification simplifiée,
 - Une cartographie des fossés répertoriés,
 - Le règlement écrit dans sa version actuelle et modifiée,
 - Un extrait du règlement graphique dans sa version actuelle et modifiée,
 - Les avis émis par les personnes publiques associées.

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 03/08/2021

Reçu en préfecture le 03/08/2021

Affiché le

ID : 033-213302482-20210730-DEL_2021_65-DE

DELIBERATIONS SLOW

.../...

- Qu'à l'issue de cette mise à disposition, Madame le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.
- Que la présente décision sera notifiée au préfet. Elle sera affichée pendant un mois en mairie.

| ADOPTÉ | | | | |
|---------------|-----------------|---------------|-----------|------------|
| Votants : 23 | Abstentions : 0 | Exprimés : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 |

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA

